

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE LÉGÈRE

CAP D'AGDE

2 – 5 juin 2011

AVIS DE COURSE

1. REGLES :

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Equipages admis à participer.

- 3.1.1. L'épreuve est réservée aux concurrents de 18 ans et plus ainsi qu'aux concurrents étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06) sous réserve d'être en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale.
- 3.1.2. La pratique en solitaire et en équipage est réservée aux équipages constitués de concurrents de 18 ans et plus. La participation d'équipier de moins de 18 ans est possible pour les équipages dont le chef de bord déclaré est âgé de 21 ans ou plus. Cet aménagement n'est en aucun cas accessible aux concurrents de moins de 15 ans.
- 3.1.3. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).
- 3.1.4. Dans toute classe où le nombre total des inscrits peut atteindre la limite de 100, la participation d'équipages étrangers est limitée à 20%.

3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux inscrits dans la table des ratings de la FFVoile en : Dériveurs à l'exception des 49er et 18 pieds australiens et du groupe D1 Quillards de sport, à l'exception des MiniJi, Access 2.3, 303, Liberty, et 2.4 Catamarans, à l'exception des classes C0, C2, C4.

Un titre sera décerné pour **chaque classe qui aura au moins 15 équipages inscrits** (10 pour les féminines).

Pour les classes ou séries qui ne comptabilisent pas le nombre minimum de bateaux et celles qui ont un Championnat de France « Classique » Tours ou tout autre Championnat de France, le titre de Champion de France se disputera en intersérie.

Les bateaux qui n'auraient pas de ratings peuvent en faire la demande auprès de la FFVoile.

NOUVEAUTÉ 2011 FLOTTE COLLECTIVE

Les équipages qui en font la demande, peuvent venir participer à ce championnat de France sur des bateaux mis à disposition par l'organisation, en catamaran (HC16), dériveur solitaire (RS Féva) et dériveur double (Laser Vago).

- 3.3.** Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint ou téléchargeable sur le site de la FFVoile et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription et de participation à la mise à disposition des bateaux requis, établi à l'ordre du **Centre Nautique du Cap d'Agde** à :

Centre Nautique de Cap d'Agde – Plage Richelieu Est – Av du passeur Challiès - 34300 Le Cap d'Agde

Tout dossier incomplet (notamment absence du paiement des droits d'inscription cf. art.4) ne sera pas validé.

- 3.4.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription avec son bateau

Pour les dossiers **complets** arrivés **avant le 22 mai**, les droits requis sont de :

- **49€ pour les Solitaires,**
- **98€ pour les Equipages,**

Pour les dossiers complets arrivés **à partir du 23 mai** (cachet de la poste), les droits requis seront de :

- **74€ pour les Solitaires,**
- **147€ pour les Equipages,**

Droits d'inscription Flotte Collective comprenant la mise à disposition des bateaux

Pour les dossiers **complets** arrivés **avant le 22 mai**, les droits requis sont de :

- **199€ pour les Solitaires,**
- **318€ pour les Doubles**
- **358€ pour les Catamarans,**

Pour les dossiers complets arrivés **à partir du 23 mai** (cachet de la poste), les droits requis seront de

- **224€ pour les Solitaires,**
- **367€ pour les Doubles**
- **407€ pour les Catamarans,**

Flotte Collective : Au moment de la confirmation des inscriptions, il sera demandé un chèque de caution de :

- **300€ par équipage en Laser Vago et RS Feva**
- **550€ par équipage en Hobie Cat 16**

5. REPARTITION DES CLASSES SUR LES ZONES DE COURSE :

Classes	Zones de Course
Quillards de sport et catamarans	Alpha
Dériveurs	Bravo
Flottes collectives	Charlie

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription Jauge et contrôle :

Le 1^{er} juin Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 14H00 à 19H00.

Le 2 juin Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 08H00 à 12H00.

6.2. Jours de course :

Date	Classes	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
2 juin	Toutes	14 H	Course(s)
3-4 juin	Toutes	10 H	Course(s)
5 juin	Toutes	10H Après les courses	Course(s) Palmarès

7. JAUGE

Les bateaux devront être présents au Centre Nautique du Cap d'Agde pour subir les éventuels contrôles de marquage et le timbrage des matériels le 1^{er} juin 2011 de 14H00 à 19H00 ou le 2 juin 2011 de 08H00 à 12H00.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions les 1^{er} et 2 juin 2011.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront : Parcours construits, libres ou en longue distance.

10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. LES TITRES DE CHAMPIONS de FRANCE décernés

13.1. Pourront être décernés les titres de Champion(ne), Vice-champion(ne) de France et 3^{ème} suivants :

- Pour les séries réunissant un minimum de 15 équipages inscrits définitivement et de 10 pour les féminines,
- En Intersérie Dériveurs, Fast, Médium et Slow handicap, Catamarans Groupe C1 et C3, ou et Quillards de Sport
- En Flotte Collective Catamaran, Dériveur Solitaire et Dériveur Double

13.2. Dès que les inscriptions seront closes et avant la publication des premiers résultats, la liste des titres qui seront effectivement attribués sera affichée aux panneaux officiels.

13.3. Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester *en course* relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. MISE À DISPOSITION ET MISE A L'EAU DES BATEAUX

La mise à l'eau des quillards de sport se fera au Centre Nautique du Cap d'Agde le mercredi 1^{er} juin 2011 de 14H00 à 19H00 et le jeudi 2 juin 2011 de 08H00 à 12H00.

Le comité d'organisation prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat aux heures indiquées par avenant aux I.C.

17. REGLE PARTICULIERE AU PLAN D'EAU :

Conformément aux règles administratives locales, tous les bateaux voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires qui seront affichées au tableau officiel.

18. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France Voile Légère 2011", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Voile Légère
17 rue Henri Bocquillon
75015 PARIS
Tél. : 33 (0)1 40 60 37 01 Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37.
Internet : www.ffvoile.net
E-mail : dptvoilelegere@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Centre Nautique du Cap d'Agde
Plage Richelieu Est – Avenue du Passeur Challiès
34300 LE CAP D'AGDE
Tél. : 33 (0)4 67 01 46 46 Fax : 33 (0)4 67 01 38 40
Internet : www.centrenautique-capdagde.com
E-mail : contact@centrenautique-capdagde.com

Office du tourisme

Bulle d'accueil. Rond point du Bon Accueil
BP 544 – 34305 Le Cap d'Agde Cedex
Tél. 04 67 01 04 04 – Fax. 04 67 26 22 99
www.capdagde.com – Email : contact@capdagde.com

Coordonnées Hébergements :

Hôtels

AZUR : 2 étoiles – ouvert toute l'année
Tél. 04.67.26.98.22
www.hotelazur.com

ALHAMBRA : 2 étoiles – ouvert de mi-mars à mi-novembre
Tél. 04.67.26.99.28
www.hotel-alhambra.com

Résidence de tourisme

PANORAMIC : 2 étoiles – ouvert d'avril à fin septembre
Tél. 04.68.90.27.00
www.sogerel.com

Centres de vacances

CENTRE PEP LE COSSE

Possibilité d'hébergement individuel en octobre novembre et février mars

Tél. 04.67.94.24.20 – Email : lecosse.lespep05@wanadoo.fr

BATIPAUME

Ouverture d'avril à octobre – réservation obligatoire –

Tél. 04.67.94.11.47 – www.batipaume.com – Email : batipaume@aol.com

CENTRE HEBERGEMENT SAINT MARTIN

Nous contacter

Campings

CAMPING DE LA CLAPE*

Ouverture fin mars à fin septembre – location de Mobil homes et de chalets

Tél. 04.67.26.41.32

www.camping-laclape.com – Email : contact@camping-laclape.com

CAMPING DE LA TAMARISSIERE*

Ouverture fin mars à fin septembre – location chalets et de tentes toiles

Tél. 04 67 94 79 46

www.camping-latama.com

Email : contact@camping-latama.com

* Camping du même groupe que le Centre nautique du Cap d'Agde

CAMPING MER ET SOLEIL

Ouverture début avril à mi-octobre – location de Mobil homes

Tél. 04.67.94.21.14 – www.camping-mer-soleil.com – Email : contact@camping-mer-soleil.com

Quelques camping cars possibles sur le site A CONFIRMER

Annexe « PRESCRIPTIONS »

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 - 2012

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris